

Réunion du 23 septembre 2019

P.V. n° 1

Président : M. CHAUVIN.

Présent : M. BORDIER.

Excusés : MM. CORFOU – DAUBA – RIDEAU – ROSSIGNOL.

Assistent : MM. GOUGNARD (Président District Gironde) - LANAU (membre de la C.D. Foot-Diversifié du District de la Gironde).

COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE

SYSTEME COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

SAISON 2019/2020

24 Engagés

| | | | | | | | |
|------------|------------------|----|--------------|----|-----------|---|------------|
| Semaine 40 | 1er Tour | 10 | matches avec | 20 | clubs | | |
| Semaine 42 | Finale Régionale | 7 | matches avec | 10 | qualifiés | + | 4 entrants |

Le 5 octobre 2019 au plus tard - 1^{er} tour : 10 matches avec 20 clubs

Le 19 octobre 2019 au plus tard - 2^{ème} tour (*dernier tour régional*) : 7 matches avec les 10 vainqueurs du 1^{er} tour + 4 entrants.

Calendrier du 1^{er} tour :

10 matches avec 20 clubs.

A disputer **au plus tard le 5 octobre 2019 :**

- C.G.I. Bordeaux Football Club / A.S.P.T.T. et C.P. Bordeaux
- F.C. Bordeaux Deals / A. Spatiale S. Aquitaine
- Transports en Commun Bordeaux / MACIF Niort
- A.S. Michelin Bassens / A.S. de l'Institut Bergonié
- Avia C. Bordeaux / A.S. Campus Thalès Bordeaux
- Centre Hospitalier Sp. Talence / F.C. Le Bon Jouet
- Carrosserie Ballon / Sanofi Ambarès A.C.
- Amateurs F.C. Aquitain / A.S. Secours Catholique Poitiers
- Dassault Bordeaux Sp. / Bouygues Telecom F. Mérignac
- Bordeleko Eskual Etxea Football / F.C. Espace Foot Mérignac

Ce tirage a été effectué par M. Alexandre GOUGNARD, Président du District de la Gironde, ce jour à 19h00 au siège du District à Bruges.

Merci au District de la Gironde pour le prêt de ses locaux ayant permis la tenue de ce tirage décentralisé.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 40 (du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre 2019 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de match nul **après prolongation**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

L'**arbitre** sera désigné par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les **arbitres-assistants** ne seront désignés par la C.D.A. de la Gironde que **sur demande du club recevant**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **doubles licences** sont de **4** pour cette épreuve.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (**recto et verso**) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les **qualifiés à la F.F.F.**

2^{ème} tour – Finale Régionale – à disputer au plus tard le 19 octobre 2019 : regroupera les 10 vainqueurs du 1^{er} tour + les 4 entrants. Les 7 vainqueurs seront qualifiés pour les 1/32^{èmes} de Finale gérées par la F.F.F.



Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 25/09/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.